



Cuzieu

MAIRIE
42330 CUZIEU

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 14

Votants 14 + 4 pouvoirs

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

LE 13 FÉVRIER À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 07 février 2023

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoirs : Vincent GRANJON à Gérard LECLERCQ
Joëlle JULLIEN à Marie-Josée GUBIEN
Bruno SAUVIAC à Ghislaine GARNIER
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

Secrétaire de séance : Ghislaine GARNIER

DEMANDE DE SUBVENTION 2023 – ENVELOPPE VOIRIE – MODIFICATION DOSSIER

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 décembre 2022 sollicitant une subvention, au titre du programme voirie 2023, auprès du Département de la Loire.

Monsieur le Maire précise que le chemin de Bel Air n'est pas éligible aux subventions du Département pour le Programme Voirie 2023 car ce chemin est rural.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que compte tenu des intempéries de l'hiver, le devis relatif à la reprise de voirie et la création du réseau d'eaux pluviales rue des Luttons a été revu à la hausse.

Le montant prévisionnel des travaux est de 24 977 € H.T., soit 29 972.40 € T.T.C.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- ✓ De modifier la demande initiale en annulant la demande de subvention pour le Chemin de Bel Air,
- ✓ De valider la demande de subvention au titre du programme voirie 2023, pour une dépense prévisionnelle de 24 977 € H.T.
- ✓ De mandater Monsieur le Maire pour déposer le dossier
- ✓ De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- ✓ Modifie la demande initiale en annulant la demande de subvention pour le Chemin de Bel Air,
- ✓ Valide la demande de subvention au titre du programme voirie 2023, pour une dépense prévisionnelle de 24 977 € H.T.
- ✓ Mandate Monsieur le Maire pour déposer le dossier
- ✓ S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2023.

La Secrétaire de séance
Ghislaine GARNIER

Le Maire
Jean-François RASCLE,